

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé en retranchant les mots "pour la somme qui aura été fixée", dans la 34^e ligne de la 2^e page, et en insérant à la place les mots : "Suivant qu'il aura été prescrit"; et en retranchant les mots "de la somme ainsi fixée", dans la 36^e ligne de la dite page, et en insérant à la place les mots : "Suivant qu'il aura été prescrit en la même manière".

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été mise alors sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Ordonné, que la sixième clause soit amendée comme suit :

Page 2, ligne 34, retranchez les mots : "pour la somme qui aura été fixée", et insérez : "Suivant qu'il aura été prescrit".

Page 2, ligne 36, retranchez les mots : "de la somme qui aura été ainsi fixée", et insérez : "Suivant qu'il aura été prescrit en la même manière".

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Botsford a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. Gowan secondé par l'honorable M. Flint, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Sullivan a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour l'amender comme suit :

Page 1, ligne 23, après "censés" retranchez "entre autre choses."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion,

Elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question ayant été mise de nouveau sur la motion principale, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour, ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte relatif à l'assurance".

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à demain.